

Une gestion du CE sous contrôle

Les nouvelles Activités Sociales et Culturelles plébiscitées

Juin 2017

Depuis début 2015, les élus portant des idées communes pour votre CE se sont unis pour disposer d'une majorité permettant de mettre en œuvre les évolutions que vous avez souhaitées. Pour mémoire cette nouvelle majorité, constituée de 9 CFTC, 3 CFE-CGC, 1 FO sur 24 élus vous présente les avancées apportées à votre CE.

Des comptes profondément restructurés, professionnalisés et plus transparents

Seul CE au sein de Schneider à être concerné, le CE de Grenoble, en tant que gros CE, doit répondre aux exigences les plus contraignantes de la loi de transparence financière du 25 mars 2015. Il s'est profondément restructuré en conséquence.

Pour la première fois en 2016, deux comptes, strictement compartimentés, sont présentés : l'un dévolu aux Activités Sociales et Culturelles des salariés et l'autre dédié aux Activités Economiques (fonctionnement, commissions légales...). Ces comptes, contrôlés et présentés par un expert-comptable spécialiste des CE, ont été approuvés à l'unanimité par les élus le 19 mai 2017.

Le bilan du CE de Grenoble est de 10 M€ à fin novembre 2016, dont 7 M€ de trésorerie (à comparer aux 4,6 M€ de subvention annuelle pour les Activités Sociales et Culturelles). Ce « trésor » est l'héritage de revenus exceptionnels produits par la vente de biens immobiliers et de plusieurs années d'excédents de ressources non distribuées aux salariés.

Si cette situation présente l'avantage de mettre le CE à l'abri de tout risque, cependant, la vocation d'un CE est de redistribuer ses ressources à ses bénéficiaires. Les actions déjà entreprises seront poursuivies pour revenir progressivement à des réserves plus normales, tout en gardant l'objectif d'une gestion maîtrisée de façon pérenne.

Une exploitation maîtrisée

Le compte dédié au fonctionnement économique du CE bénéficie d'une subvention légale de 0,2% de la masse salariale, soit 552 k€. Il présente un résultat 2016 excédentaire de 70k€, désormais non transférable aux Activités Sociales et Culturelles.

Le compte des Activités Sociales et Culturelles reçoit une subvention facultative, fixée par l'usage chez Schneider à 1,67% de la masse salariale, soit 4 581 k€. Ce compte affiche à fin novembre 2016 un excédent de 601 k€, suite à une régularisation exceptionnelle de provisions anciennes de 911 k€, rectification faite conformément aux obligations comptables. Les comptes détaillés sont disponibles sur le site WEB du CE, de même que le rapport d'activité. Ils sont présentés ci-dessous de façon synthétique.

Comptes de Résultats 2016 du 1/12/2015 au 31/11/2016		Activités économiques	Activités sociales & culturelles	Commentaires relatifs aux compte de résultats des Activités Sociales et Culturelles
I	Produits d'exploitation	552 k€	7 004 k€	Ressources du CE dont 4 581 k€ de subventions employeur et 2 269 k€ de reste à charge des salariés
II	Charges d'exploitation	-482 k€	-7 521 k€	Dépenses et achats du CE
III	Résultat d'exploitation (I-II)	70 k€	-516 k€	
IV	Produits financiers		101 k€	Produits générés par les 6 476 k€ placés en banque
V	Résultat exceptionnel (produits exc. – charges exc.)		1 016 k€	Dont + 911 k€ de reprise de provisions et -75 k€ de dépréciation pour le chalet de St Pierre
VI	Résultat de l'exercice, en excédent (III+IV+V)		+ 601 k€	

Vous avez été nombreux en 2016 à plébisciter les nouvelles activités du CE

La clôture des comptes est l'occasion de faire un bilan annuel sur le CE.

En 2016, 79% de l'effectif a fait appel au CE, contre 70% en 2014.

Entre 2016 et 2015, grâce à la simplification d'accès et l'ouverture de l'offre, les croissances principales ont porté sur les éléments suivants :

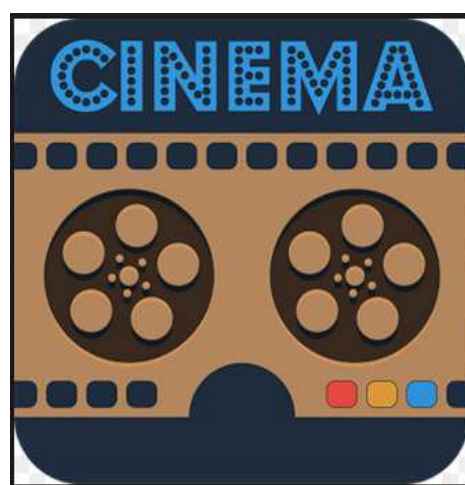
- + 93 % sur les chèques vacances, augmentés de 250 € à 300 € en 2016 et proposés de façon exceptionnelle sur toute l'année au lieu de 6 mois habituellement
- +7,7% sur les remboursements loisirs enfants grâce à l'ouverture du CE aux organismes de votre choix, indépendamment de leur statut (loi de 1901 et autres...)
- +13,8% sur les vacances familles grâce à une offre élargie à plus de fournisseurs
- +11,4% sur les remboursements hébergements touristiques grâce à l'ouverture aux organismes de votre choix (gîtes, chambres d'hôtes...) et à la simplification du mode opératoire
- +22% d'achat de CESU, avec maintenant un mode de commande et de livraison simplifiée

Et vous avez apprécié les nouveautés 2016, dont les principales :

- 98 k€ utilisés en remboursements activités loisirs adultes (forfait 80 €)
- 70 k€ en remboursements sur les séjours libérés de vos enfants
- 11,5k€ en remboursements transports ferroviaires enfants

Par ailleurs, les très nombreuses possibilités offertes en ligne (remboursements, commandes) ont conduit à une réduction très perceptible des files d'attente dans les permanences. Les permanencières restent toujours à votre service, pour vous conseiller dans vos choix, vous présenter les nouveautés et vous accompagner lors de vos premières connexions.

Vos élus CFTC, CFE-CGC et FO, promoteurs des évolutions du CE se réjouissent de vos nombreuses sollicitations, signe que les nouvelles propositions répondent à vos besoins, tout en rappelant qu'ils sont vigilants à mettre en place les régulations nécessaires pour maintenir des comptes équilibrés sur la durée.



Régime de croisière pour la billetterie en ligne lancée début 2017

La nouvelle billetterie en ligne de FranceBillet vous offre depuis début 2017 un choix très vaste de spectacles, mais aussi de tickets cinéma, accessibles à partir d'un seul et même site internet. Plus besoin de passer en permanence, ce qui peut être problématique pour nombre d'entre vous en cas de files d'attente ou de déplacement.

Le nouveau prestataire, indépendant de tout syndicat, n'oblige plus le CE à payer une adhésion forfaitaire annuelle.

Une offre tous spectacles, sur toute la France

Les spectacles proposés concernent tout le territoire, dans les domaines suivants : musique, concerts, théâtre, danse, humour, parc, expositions, musées, salons, foires, festival, cinéma. Pour les cinémas, vous pouvez acheter des tickets CINECHEQUES (acceptés dans 16 cinémas en Isère) ou des tickets du réseau Pathé Gaumont.

Une offre dématérialisée ou livrable chez vous ou encore à retirer dans les grandes surfaces

Depuis votre espace personnel sur le site du CE, vous accédez à la billetterie en ligne pour passer commande. Vous recevrez les billets au choix, soit de façon dématérialisée sur votre PC ou votre smartphone, soit chez vous par la poste, ou encore en les retirant dans les points de retrait suivants (FNAC, Carrefour, Super U, Géant Casino etc..).

35% de subvention du CE appliqué sur le tarif préférentiel FranceBillet, dans la limite de 100 € de subvention. Vous bénéficiez du tarif préférentiel de France Billets, auquel se rajoute la subvention de 35% du CE, dans la limite de 100 € de subvention par famille. Cette subvention ne s'impute pas sur votre panier. Son montant permet par exemple d'acheter 35 CINECHEQUES par an ou 32 tickets Pathé Gaumont. Il a été fixé à partir des statistiques de consommation moyenne par famille en 2015 (12 tickets).

A noter que quand votre subvention est consommée, vous continuez quand même à bénéficier des tarifs préférentiels de FranceBillet.

Exemple de prix pour le spectacle de Nawell Madani au Summum :

Prix public : 38 € ; prix préférentiel FranceBillet : 35 € ; Subvention CE : 12 € (à déduire des 100€) ; Prix salarié : 23 € ;

Exemple de prix en 2017 pour les e-tickets Pathé Gaumont (+ 1,45 € par panier, imposé par Pathé Gaumont)

Prix public : 11,60 €, prix préférentiel FranceBillet : 8,60 €, subvention CE : 3,10 € (à déduire des 100 €), prix salarié : 5,50 €

Le prix CE 2016 était de 5,80 €. Le prix CE 2017 est de 5,50 €, malgré une hausse en 2017 de Pathé Gaumont qui n'a pas été répercutée aux salariés.

Pour vos enfants de moins de 14 ans, bénéficiez préférentiellement du tarif enfant de Pathé Gaumont à 5,00 €, et réservez votre subvention à d'autres spectacles.

Les e-tickets Pathé Gaumont à nouveau disponibles

Indépendamment de la volonté du CE, Pathé souhaite faire disparaître ses tickets papier, avec une politique de vente dissuasive (pas de vente à l'unité, frais de port prohibitifs de 15€ par carnet de 25). Aussi, nous vous conseillons d'acheter préférentiellement les contremarques dématérialisées de Pathé. Elles sont à nouveau disponibles, après une rupture de stock chez Pathé fin 2016, due à un piratage.

Les contremarques s'échangent contre un billet à récupérer sur le site WEB de Pathé, l'échange aux bornes du cinéma n'est plus possible.

S'il vous reste des anciens billets papier de 2016 piratés, vous pouvez les échanger directement dans un cinéma Pathé.

Le chalet de St Pierre de Chartreuse ne répond pas aux besoins des salariés

Le chalet de St Pierre de Chartreuse fait partie du patrimoine historique du CE. Après 5 ans de fermeture, il a finalement été remis à disposition des salariés en 2015, suite à la rénovation partielle. 3 gîtes sont disponibles, mais la grande salle commune n'est pas exploitable en l'état.

L'équipe en place au CE, a pris la décision, suite à un vote majoritaire CFTC, CFE-CGC et FO, de vendre le chalet de St Pierre pour les raisons suivantes :

- Faible taux d'occupation des gîtes en 2016 (de 12% à 25% selon le gîte)
- Relief physiquement exigeant et accès complexe et limité l'hiver (nécessité de télécabine ou motoneige)
- Enneigement de plus en plus incertain dans la station
- Pas de savoir-faire au CE, ni pour exploiter directement un bien, ni pour réaliser des travaux
- Exigences croissantes en matière de mise aux normes et de réglementations
- Un chalet consommateur de ressources : 70 k€ de dépenses en 2014 pour la rénovation des 3 gîtes, une estimation de 20 à 70 k€ de travaux à venir (salle commune à remettre aux normes et à réhabiliter).

Certains d'entre vous éprouveront peut-être de la nostalgie au souvenir du temps passé dans le chalet.

Le CE travaille sur une offre alternative de gîtes plus accessibles, avec salle commune, autour de Grenoble, Chartreuse, Vercors et Belledonne.

De plus, depuis 2016, vous pouvez bénéficier d'une participation sur les gîtes de votre choix, avec la nouvelle politique d'hébergements touristiques du CE.

